CE QUI EST DIT (gouvernement, médias…)

REPONSES AUX MENSONGES : CE QUI EST POSSIBLE

|  |  |
| --- | --- |
| **Le système de retraite serait en déficit** | Selon le COR :   * Il l’a été (13 milliards en 2020), mais est excédentaire 1 an plus tard (augmentation des ressources) * Risque de déficit dans 10 ans,mais le COR prévoit un retour progressif à l’équilibre dans 3 scénarios sur 4 si la contribution de l’état reste constante   LE SYSTEME N’EST PAS EN DANGER |
| **Allonger la durée de travail serait la seule solution**  Le gouvernement prévoit une «  jusqu’en 2027 maîtrise de la masse salariale publique »  La part des dépenses pour les retraites ne devra pas dépasser 14% du PIB | Le déficit vient d’une baisse du financement du système de retraites, d’une insuffisance des ressources et des cotisations. Donc, il est possible :   * D’augmenter les salaires (donc les cotisations !) * D’augmenter la participation de l’état * De prévoir une légère augmentation des cotisations patronales Selon le COR, une augmentation de 0,2 à 1,7 point du PIB équilibrerait les finances sur 25 ans ! * D’étendre les cotisations (certaines rémunérations en sont actuellement exemptées) * De rechercher des ressources telles : l’ISF, la taxation de super profits, la lutte contre l’évasion fiscale…   IL Y A D’AUTRES SOLUTIONS POUR FINANCER LES RETRAITES |
| **Reculer l’âge de départ augmenterait le taux d’emploi des seniors** | * 38% seulement des 60 – 64 ans ont un emploi : Si l’âge de départ recule : * Les seniors sans emploi le resteront encore plus longtemps : ce qui prolongerait la période de précarité entre la fin d’emploi et la retraite * Ceux qui travaillent par effet mécanique chercheront à garder leur emploi, mais 1/3 risque s’arrêter (chômage, invalidité, maladie…) * Coûts supplémentaires pour la sécurité sociale (liés à la vulnérabilité liée à l’âge : maladie, arrêts de travail…) et la caisse d’assurance chômage (chômeurs au lieu d’être retraités)   AUGMENTATION DE LA PRECARITE SURTOUT POUR LES CLASSES POPULAIRES |
| **La réforme serait plus juste pour les petites retraites (Macron : « réforme de justice et d’équité » (déc. 2022).**  Avec un minimum retraite à 85% du SMIG net . | La loi 2003 prévoyait déjà ce montant de pension … jamais appliquée !  Retarder l’âge de départ toucherait en 1er lieu les retraitéEs les plus âgées en grande précarité  A savoir que les 5% les plus pauvres !e 5% des plus âgés vivent 13 ans de plus (hommes) et 8 ans de plus (femmes) |
| **Il faudrait décaler l’âge de départ car on vit plus longtemps (« trouver un équilibre entre actifs et retraités », Macron oct.2019)** | Effectivement : augmentation de l’espérance de vie et de l’espérance de vie en bonne santé… Mais :  LES GENS VIVENT PLUS LONGTEMPS PARCE QU’ILS TRAVAILLENT MOINS |
| **Il y aurait une urgence à réformer** | « Le système n’est poas au bord de la faillite : il n’y a donc pas d’urgence à réformer, pas de danger »  L’urgence viendrait du fait que les économies faites permettraient  COMPENSER LES BAISSES D’IMPOTS FAITES AUX ENTREPRISES |
| **Nos voisins auraient déjà reculé l’âge de la retraite** | OK, mais :   * Il faut comparer les âges de départ sans décote (en France, âge légal 62 ans, sans décote : 67 ans) * peu de gens partent sans décote car ils ont de petites retraites   PARTIR AVEC DECOTE = PERTE DE POUVOIR D’ACHAT  ECONOMIES POUR LES CAISSES DE RETRAITE |
| **La réforme profiterait aux femmes** | * les femmes partent déjà à la retraite 7 mois après les hommes * double peine : * salaire femmes inférieur de 22% à celui des hommes * pension femmes inférieur de 33% à celle des hommes (durées de cotisation plus courtes, plus de temps partiels, activités moins rémunératrices) |